

**Demande de crédits complémentaires  
pour les crédits de rénovation et extension de la voirie, du réseau des collecteurs  
publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux  
relatifs aux exercices 2005, 2006 et 2007**

*Préavis N° 2009/45*

Lausanne, le 19 août 2009

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi de trois crédits complémentaires distincts, respectivement de 424'000 francs pour le crédit-cadre annuel 2005, 1'900'000 francs pour celui de 2006 et enfin 1'100'000 francs pour celui de 2007, soit un montant total de 3'424'000 francs.

## 2. Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	<b>1</b>
<b>2. Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>3. Historique</b>	<b>2</b>
3.1 Crédits-cadres 2000 à 2004	2
<b>4. Rappel</b>	<b>3</b>
4.1 crédit-cadre annuel 2005	3
4.2 crédit-cadre annuel 2006	3
4.3 crédit-cadre annuel 2007	4
<b>5. Préambule</b>	<b>4</b>
<b>6. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2005</b>	<b>5</b>
6.1 eauservice	5
<b>7. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2006</b>	<b>6</b>
7.1 eauservice	6
7.2 service des routes et de la mobilité	7
<b>8. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2007</b>	<b>8</b>
8.1 eauservice	8
<b>9. Récapitulation des crédits complémentaires</b>	<b>9</b>
<b>10. Plan des investissements</b>	<b>9</b>
<b>11. Conséquences sur le budget</b>	<b>9</b>
<b>12. Conclusions</b>	<b>10</b>

## 3. Historique

### 3.1 Crédits-cadres 2000 à 2004

Les montants alloués pour les travaux de rénovation et d'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau pour les années 2000 à 2004 peuvent être résumés comme suit (CHF) :

Service	2000	2001	2002	2003	2004
Routes et mobilité	1'800'000	1'920'000	1'940'000	2'150'000	1'680'000
Assainissement	3'000'000	2'500'000	3'000'000	3'000'000	2'350'000
eauservice	3'100'000	3'091'000	4'000'000	5'342'200	6'190'000
<b>Total</b>	<b>7'900'000</b>	<b>7'511'000</b>	<b>8'940'000</b>	<b>10'492'200</b>	<b>10'220'000</b>

Dès 2004, le montant réservé au remplacement de compteurs par eauservice, à savoir 1'300'000 francs, a été supprimé du budget de fonctionnement de ce service et intégré dans le crédit-cadre annuel de la Direction des travaux.

## 4. Rappel

### 4.1 crédit-cadre annuel 2005

Le 8 décembre 2004, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis n° 2004/34<sup>1</sup>, du 15 septembre 2004, qui allouait à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 9'250'000 francs, dont 5'220'000 francs pour **eauservice**, 1'680'000 francs pour le service des routes et de la mobilité et 2'350'000 francs pour le service d'assainissement. Ces montants devaient permettre d'effectuer les chantiers planifiés pour 2005 au moment de la rédaction du préavis.

Le 30 août 2005, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis n° 2005/42<sup>2</sup>, du 9 juin 2005, qui allouait à la Municipalité un crédit complémentaire de 940'000 francs au crédit-cadre 2005 pour **eauservice** afin de permettre la réhabilitation des conduites au Chemin de la Vulliettaz, à Lausanne et à Epalinges, pour un montant de 250'000 francs, ainsi que celles situées dans toute la zone industrielle en Budron A à H, au Mont-sur-Lausanne, pour un montant de 690'000 francs.

Malgré ces deux crédits, il s'avère que quatre chantiers ont fait l'objet de dépassements, ce qui implique qu'un complément de crédit est nécessaire pour **eauservice**.

### 4.2 crédit-cadre annuel 2006

Le 6 décembre 2005, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis n° 2005/66<sup>3</sup>, du 22 septembre 2005, qui allouait à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 14'130'000 de francs, dont 7'640'000 francs pour **eauservice**, 3'940'000 francs pour le service des routes et de la mobilité et 2'550'000 francs pour le service d'assainissement. Ces montants devaient permettre d'effectuer les chantiers planifiés pour 2006 au moment de la rédaction du préavis.

Le 3 octobre 2006, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis n° 2006/38<sup>4</sup>, du 27 juillet 2006, qui allouait à la Municipalité un crédit complémentaire de 1'670'000 francs pour le crédit-cadre 2006, dont 900'000 francs pour **eauservice**, 300'000 francs pour le service des routes et de la mobilité et 470'000 francs pour le service d'assainissement afin de permettre le financement de chantiers imprévus. En effet, **eauservice** a été confronté à une période de forte extension de son réseau en raison de nombreux plans de quartier pour lesquels il était indispensable d'étendre le réseau de distribution d'eau de manière à pouvoir assurer l'alimentation des immeubles, ainsi que la défense incendie pour Ecublens (Sirec et Thévenaz Leduc SA), Lausanne (avenue de Cour, bouclage du réseau dans le cadre des travaux du m2) et Denges (Sur les Moulins, nouveau lotissement, extension du réseau, 4<sup>ème</sup> étape). En outre, plusieurs chantiers non planifiés en 2005 ont été réalisés suite à des ruptures de conduite à Epalinges (chemin du Bois-de-Ban) et à Lausanne (chemin de Champ-Rond - sécurisation du réseau Calvaire suite à une rupture sur Pierre Decker). **eauservice** a également profité des fouilles réalisées par des communes desservies par son réseau, et dont les travaux n'avaient pas été communiqués à temps pour être planifiés, à savoir Echandens (chemin du Bocage). Enfin, **eauservice** a souhaité profiter d'un chantier urgent ouvert par le service du gaz qui est intervenu sur des tronçons touchés par des fuites sur son réseau à Prilly (chemin de Jolimont).

Malgré ces deux crédits, il s'avère que huit chantiers ont fait l'objet de dépassements, ce qui implique qu'un complément de crédit est nécessaire pour **eauservice** ainsi que pour le service des routes et de la mobilité.

---

<sup>1</sup> BCC 2004/2005, tome II, page 434 et ss

<sup>2</sup> BCC 2005/2006, tome I, page 414 et ss

<sup>3</sup> BCC 2005/2006, tome II, page 56 et ss

<sup>4</sup> BCC 2006/2007, tome I, page 252 et ss

### 4.3 *crédit-cadre annuel 2007*

Le 6 décembre 2006, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis n° 2006/54<sup>5</sup>, du 28 septembre 2006, qui allouait à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 12'250'000 francs, dont 5'300'000 francs pour **eauservice**, 4'600'000 francs pour le service des routes et de la mobilité et 2'350'000 francs pour le service d'assainissement. Ces montants devaient permettre d'effectuer les chantiers planifiés pour 2007 au moment de la rédaction du préavis.

Le 23 octobre 2007, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis n° 2007/39<sup>6</sup>, du 23 août 2007, qui allouait à la Municipalité un crédit complémentaire de 3'400'000 francs pour le crédit-cadre 2007, dont 1'800'000 francs pour **eauservice**, 1'100'000 francs pour le service des routes et de la mobilité et 500'000 francs pour le service d'assainissement afin de permettre le financement de chantiers imprévus ainsi que ceux nécessaires à une bonne coordination des travaux en ville de Lausanne et sur le territoire des communes alimentées par les services communaux lausannois, tels : le chemin des Cerisiers et la route de Bussigny à Crissier, la route de la Brûlée et le chemin du Crêt à Ecublens, le chemin des Chaffaises à Belmont, les chemins de Chérard, Ruffy et Franey à Lonay, la rue de Langallerie, l'avenue Victor-Ruffy, le Golf de Lausanne, la déchetterie de Malley, le chemin de la Vuachère, la rue Sainte-Beuve, le chemin de la Vuillette, le Chalet-à-Gobet, le m2, le chemin de la Ficelle et la rue du Valentin, à Lausanne, la patinoire de Malley, à Prilly et l'Etivaz, à Château-d'Oex.

Malgré ces deux crédits, il s'avère que cinq nouveaux chantiers non planifiés ont dû être entrepris, ce qui implique qu'un complément de crédit est nécessaire pour **eauservice**.

## 5. **Préambule**

Par « rénovation et extension de la voirie, des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau », il faut entendre l'ensemble des travaux « ordinaires » d'entretien et d'amélioration réalisés annuellement par le service des routes et de la mobilité, le service d'assainissement et eauservice, soit essentiellement :

- les travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations et des réaménagements de l'espace public, les rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux des conduites industrielles et des collecteurs, la rénovation d'ouvrages d'art et d'édicules publics et la rénovation du marquage routier ;
- la réfection et le remplacement des collecteurs existants, l'extension du réseau de collecteurs publics et la réfection du lit des cours d'eau naturels ;
- le remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant, la réhabilitation d'installations pour en prolonger la durée de vie, les modifications et le prolongement de tracés et la pose de nouvelles conduites sur le réseau de distribution d'eau potable, suite notamment à la légalisation de nouvelles zones constructibles sur Lausanne et les 16 communes de l'agglomération qui ont concessionné **eauservice** pour la distribution d'eau. En ce qui concerne les échanges périodiques des compteurs d'eau, il faut entendre les remplacements des postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jets) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

---

<sup>5</sup> BCC 2006/2007, tome I, page 826 et ss

<sup>6</sup> BCC 2007/2008, tome I, page 211 et ss

Les montants alloués en tant que « crédit de rénovation et d'extension » sont considérés comme des crédits-cadres, exploités comme des crédits d'investissement et sont subdivisés de manière interne en sous-crédits distincts en fonction des divers chantiers ouverts pendant l'année de référence.

Il est à noter qu'à fin juillet 2009, il ressort que les crédits cadres 2008 et 2009 seront respectés. La planification interservices a permis de déployer ses effets sur la maîtrise de la gestion des chantiers. Sauf incident particulier, ces deux crédits cadres ne devraient pas présenter de dépassements.

L'estimation, durant le premier semestre, des chantiers pour l'année suivante est toujours très laborieuse étant donné le nombre et la variété des contraintes auxquelles sont soumises les interventions des services techniques, notamment du fait des incertitudes liées à la qualité du sous-sol. Les principales contraintes peuvent être résumées comme suit :

- nécessité de coordonner les travaux des gestionnaires des réseaux souterrains avec les autres services communaux et cantonaux, avec d'autres communes clientes, ainsi qu'avec les entreprises privées, afin de réduire les coûts de génie civil et de limiter les nuisances pour les riverains et les usagers. En ce qui concerne **eauservice**, dans certaines communes ces demandes sont faites seulement 2 à 3 mois avant les travaux ;
- avancement des études ;
- modifications de tracés en cours de chantiers ;
- demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements ;
- réfections des chaussées ;
- avaries sur le réseau d'électricité et ruptures sur le réseau d'eau ;
- campagnes de contrôles réalisées ponctuellement, permettant de déterminer l'état des réseaux souterrains.

Il est donc difficile de prévoir avec précision l'importance et le nombre de chantiers qui seront effectivement ouverts ainsi que les extensions liées à des défauts du sous-sol détectés en cours de travaux. Les services techniques doivent donc faire preuve de souplesse et de réactivité pour s'adapter en permanence à la réalité du terrain et aux événements, en avançant ou reportant parfois les chantiers planifiés. Par ailleurs, il convient de remarquer que ces travaux, par le choix du remplacement de conduites et par leur ampleur, ont été bénéfiques au réseau d'eau puisqu'un indicateur important, à savoir le nombre de ruptures annuelles, est passé de 170 en 2003 à moins de 100 en 2008, cette dernière valeur étant « normale » pour un réseau de 900 km.

## **6. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2005**

### *6.1 eauservice*

La situation comptable arrêtée au 28 mars 2009 laisse apparaître un dépassement effectif de 423'920.77 francs, qu'il y a lieu d'arrondir à 424'000 francs, soit 8,5 % par rapport au montant initialement alloué de 5'220'000 francs et à un premier crédit complémentaire de 940'000 francs. Toutes les adjudications étant aujourd'hui bouclées, le dépassement annoncé peut être considéré comme définitif. Il est utile de rappeler que 44 chantiers ont été financés par ce préavis. L'excédent de dépenses se justifie essentiellement par les quatre chantiers suivants :

Avenue des Boveresses, dépassement de 184'740.35 francs

Initialement, ce chantier était planifié en 2004 et financé par le crédit-cadre de la même année. Toutefois, à la demande du service de l'électricité, et dans un souci de coordination, ces travaux ont été repoussés d'une année, sur le crédit-cadre 2005, sans qu'aucun montant n'ait pu être réservé à cet effet.

Avenue Vinet, dépassement de 134'950.10 francs

Ce chantier, conduit par le service du Gaz et du chauffage à distance, a été préparé dans la précipitation et les difficultés exposées ci-après ont été sous-estimées. Les quantités des revêtements bitumineux ont été sous-évaluées lors de l'établissement du projet, donc insuffisamment provisionnées dans le crédit-cadre. Les travaux entrepris sur le carrefour Beaulieu/Jomini ont été plus difficiles que prévu, notamment en raison du maintien des transports publics et du trafic automobile, occasionnant ainsi une multiplication des étapes de chantier, des travaux de nuit et l'utilisation de ponts lourds.

Avenue de Béthusy (1ère étape du giratoire vers Fauconnières), dépassement de 54'992.79 francs

Selon les plans disponibles lors de l'établissement du projet, ce tronçon était dépourvu de voies de tram. Leur présence a représenté des complications supplémentaires puisqu'il a fallu découper les traverses, puis enlever et évacuer une partie conséquente de ces infrastructures.

Chemin de Chantemerle (Blonay), dépassement de 53'500.09 francs

Ces travaux concernaient le déplacement de la conduite (600 mm) du Pays-d'Enhaut située dans un talus bordant le tracé du train Blonay-Chamby. Se basant sur des informations incomplètes fournies par les architectes, le devis portant sur la longueur des canalisations à remplacer a été sous-estimé. En outre, un passage sous-voies a dû être réalisé dans une galerie existante. **eauservice** n'était concerné que par les frais d'appareillage, initialement devisés à quelque 30'000 francs. Les imprévus expliqués ci-dessus ont impliqué une participation aux frais de génie civil. Le montant total à charge d'**eauservice** s'est finalement élevé à 84'000 francs.

## **7. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2006**

### *7.1 eauservice*

Les projections financières faites à mi-juin 2009, en fonction des éléments connus, mettent en évidence un dépassement théorique de 1'415'533.28 francs, soit 16.6 % par rapport au montant initialement alloué de 7'640'000 francs et à un premier crédit complémentaire de 900'000 francs. Un certain nombre de chantiers ne sont pas encore bouclés. Le crédit complémentaire demandé pour la couverture des chantiers touchés par un dépassement s'élève à 1'500'000 francs. Il se justifie essentiellement par les projets suivants :

Avenue de Béthusy (2<sup>ème</sup> étape de Fauconnières à Bellevue), dépassement de 947'237.41 francs

Ce chantier concerne le remplacement des conduites de pompage de diamètre 300 mm et 400 mm sur l'avenue de Béthusy et le chemin de Bellevue, ainsi que la pose d'une conduite supplémentaire de diamètre 400 mm sur le chemin de Bellevue, jusqu'au niveau du réservoir de Montalègre. Ces travaux comprennent également des raccordement multiples au carrefour Béthusy / Victor Ruffy. De plus, ce chantier a permis de rénover la conduite du Pays-d'Enhaut par le tubage d'une conduite de 600 mm de diamètre dans une conduite existante de 800 mm. Cette technique de rénovation a permis de limiter l'impact sur la circulation des transports publics et automobiles. Le choix de cette technique n'a finalement pas permis de réaliser les économies envisagées lors de l'élaboration du projet par rapport à la technique classique d'une fouille en tranchée. De ce point de vue, ce choix était erroné. En revanche, l'objectif de limiter l'impact sur la circulation a été atteint. Relevons de plus que la planification prévoyait huit mois de travaux sur l'avenue de Béthusy. Il a fallu réaliser en plus des travaux importants sur les chemins de Bellevue et du Levant, rallongeant la durée totale du chantier à plus de quinze mois.

Chemin de Boissonnet, dépassement de 77'652.56 francs

Ce chantier impliquait les interventions coordonnées des services d'assainissement, de l'électricité, du gaz et d'**eauservice**. Saisissant l'opportunité qui se présentait, le service des routes et de la mobilité s'est joint aux travaux pour adapter son réseau routier au passage d'une nouvelle ligne de bus dans le cadre de Réseau 08, ce qui a nécessité un changement du phasage des étapes et une modification du projet, notamment en reprenant la totalité de la chaussée au lieu de la demi-chaussée projetée.

Calvaire, Bellevaux et Sauvabelin (campagne d'entretien et de réparation), dépassement de 68'887.95 francs

Le montant initialement réservé devait financer de multiples micro-chantiers, dont le nombre a été sous-estimé, pour réparer des fuites diffuses, mettre à niveau des regards, remplacer des vannes défectueuses, etc.

Avelines et Maillefer, dépassement de 66'768.54 francs.

Ces chantiers impliquaient les interventions coordonnées des services d'assainissement, de l'électricité, du gaz et de **eauservice**, dont les coûts ont été sous-estimés lors de l'établissement du projet.

Avenue des Alpes, dépassement de 84'627.24 francs.

Ce chantier impliquait les interventions coordonnées des services d'assainissement, de l'électricité, du gaz, des routes et de la mobilité et de **eauservice**. Le tubage de la conduite sur l'avenue des Alpes, entre les n°s 42 à 48, non prévu dans le projet initial, s'est avéré nécessaire en raison de l'état de la conduite. En outre, la présence de molasse a également provoqué des plus-values conséquentes.

Grandes Portes (Blonay), dépassement de 239'628.90 francs.

Remplacement d'une conduite en fonte grise de 500 mm de diamètre par une autre en fonte ductile de 600 mm de diamètre. Le chantier a été géré par un bureau d'ingénieurs externe, mandaté par la Commune de Blonay, avec qui **eauservice** n'avait jamais travaillé jusqu'alors. Ce dernier a sous-estimé certaines quantités lors de la mise en soumission, modifié le projet et les étapes en cours de travaux et a mal appréhendé la gestion financière des crédits alloués.

Avenue du Château 3 (Prilly), dépassement de 36'688.73 francs

La Commune de Prilly a décidé d'entreprendre des travaux à cet endroit, sans planification ni coordination préalable, induisant une participation beaucoup plus importante du service pour ce chantier initialement devisé à 78'000 francs.

## 7.2 *service des routes et de la mobilité*

La situation comptable faite à mi-juin 2009 laisse apparaître un dépassement effectif avoisinant les 400'000 francs, soit 9.4 % par rapport au montant initialement alloué de 3'940'000 francs et à un premier crédit complémentaire de 300'000 francs. Toutes les adjudications étant aujourd'hui bouclées, le dépassement annoncé peut être considéré comme définitif. Cet excédent de dépenses se justifie essentiellement par les chantiers suivants :

Chemin des Plaines, dépassement de 65'000 francs

Initialement aucune intervention du service des routes et de la mobilité n'était prévue à la suite des travaux entrepris par **eauservice**. Les travaux de fouilles ayant mis en évidence une dégradation avancée de la superstructure routière, il s'est avéré nécessaire de renouveler l'intégralité de la chaussée.

Chemin de Boissonnet, dépassement de 165'000 francs

Ce chantier impliquait les interventions coordonnées des services d'assainissement, de l'électricité, du gaz et de **eauservice**. Compte tenu de l'impact des travaux engagés sur la circulation routière et saisissant l'opportunité qui se présentait, le service des routes et de la mobilité s'est joint aux travaux pour adapter la structure routière au passage d'une nouvelle ligne de bus prévue dans le cadre de Réseau 08, ce qui a provoqué une modification du projet, notamment en reprenant la totalité de la chaussée au lieu de la demi-chaussée prévue initialement.

Avenue des Alpes, dépassement de 45'000 francs

Ce chantier impliquait les interventions coordonnées des services d'assainissement, de l'électricité, du gaz, des routes et de la mobilité et de **eauservice**. En complément des travaux de remplacement du collecteur et des conduites souterraines, il était prévu de ne remettre en état qu'une partie de la chaussée et des trottoirs. Par la suite, il est apparu souhaitable que l'entier de la voirie soit rénové afin de ne pas imposer aux habitants les inconvénients d'un nouveau chantier. Pour cette raison, la totalité de la chaussée et des trottoirs de l'avenue des Alpes a été reconstruite ou remise à neuf à l'issue des travaux sur les conduites souterraines.

Avenue Béthusy (partie supérieure), dépassement de 125'000 francs

Ce chantier s'inscrivait dans la poursuite des travaux de renouvellement des conduites industrielles et de reconstruction de la chaussée et des trottoirs engagés depuis le Pont de Chailly. Initialement planifiés pour une durée de moins d'un an, les travaux ont duré plus de deux ans suite aux difficultés rencontrées dans la réalisation des travaux de renouvellement de la conduite d'eau. La multiplication des étapes, le renforcement localisé de la fondation, la pose du tapis et les hausses légales ont induit un surcoût du projet.

## 8. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2007

### 8.1 *eauservice*

La situation comptable arrêtée à mi-juin 2009 laisse apparaître un dépassement effectif de 1'046'992.63 francs par rapport au montant initialement alloué de 5'300'000 francs et à un premier crédit complémentaire de 1'800'000 francs. Les projections faites concernant les chantiers en cours, et leurs étapes planifiées en 2009 et 2010, laissent présager un dépassement global de 1'100'000 francs, soit 15,5 % des montants alloués jusqu'ici.

Un certain nombre de chantiers, initialement financés par le biais du crédit-cadre 2006, ont nécessité un financement complémentaire par le crédit-cadre 2007. Il s'agit de :

• chemin du Cap / chemin de Chissiez, à Lausanne	Fr. 240'000.-
• réaménagement du carrefour Ours et partie inférieure de l'avenue Béthusy	Fr. 340'000.-
• rue du Valentin, à Lausanne	Fr. 10'500.-
• chemin de Jolimont, à Prilly	Fr. 88'000.-
<b>TOTAL</b>	<b><u>Fr. 678'500.-</u></b>

D'autres chantiers n'ont pas été planifiés lors de l'élaboration de la demande de crédit d'investissement ; il a toutefois été nécessaire de les réaliser (interventions urgentes liées à des ruptures de conduites, obligation de raccorder des nouveaux clients, extension de réseaux, etc.). Il s'agit de :

- chemin du Beau-Rivage, à Lausanne Fr. 300'000.-
- rue du Vallon, accès à l'usine Tridel Fr. 86'000.-
- chemin du Bouzenet, à Cheseaux Fr. 40'000.-
- chemin de Maillefer, à Lausanne Fr. 29'000.-
- route de la Clochette, au Mont-sur-Lausanne Fr. 366'000.-

**TOTAL** **Fr. 821'000.-**

Les dépassements projetés en octobre 2007 avoisinent les 1'500'000 francs. Une note a été adressée à la Municipalité pour annoncer ces dépassements en janvier 2008. Compte tenu d'économies encore possibles sur d'autres chantiers financés par ce crédit-cadre, de l'ordre de 400'000 francs, le manque de financement global est de 1'100'000 francs.

### 9. Récapitulation des crédits complémentaires (CHF)

	Crédit initial	1 <sup>er</sup> crédit complémentaire	2 <sup>ème</sup> crédit complémentaire	Crédit total
<b>Routes et mobilité</b>				
crédit-cadre 2006	3'940'000.00	300'000.00	400'000.00	4'640'000.00
			<b>400'000.00</b>	
<b>eauservice</b>				
crédit-cadre 2005	5'220'000.00	940'000.00	424'000.00	6'584'000.00
crédit-cadre 2006	7'640'000.00	900'000.00	1'500'000.00	10'040'000.00
crédit-cadre 2007	5'300'000.00	1'800'000.00	1'100'000.00	8'200'000.00
			<b>3'024'000.00</b>	

### 10. Plan des investissements

Un montant de 2'500'000 francs a été inscrit au Plan des investissements pour les années 2009 à 2012 par eauservice au titre de crédit complémentaire pour le crédit-cadre 2007.

### 11. Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles calculées sur l'investissement total, selon la méthode de l'annuité constante peuvent être estimées comme il suit :

- service des routes et de la mobilité (à 3,5 % pendant 5 ans) Fr. 88'600.-
- eauservice (à 3,5 % pendant 5 ans) Fr. 669'800.-
- **TOTAL** **Fr. 758'400.-**

## 12. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*  
vu le préavis N° 2009/45 de la Municipalité, du 19 août 2009;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité trois crédits complémentaires distincts, respectivement de :
  - 1.1. 424'000 francs, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2005 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux d'**eauservice** ;
  - 1.2. 1'900'000 francs, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2006 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux des services de la direction des travaux, répartie comme suit :
    - 1.2.1. 1'500'000 francs pour **eauservice**
    - 1.2.2. 400'000 francs pour le service des routes et de la mobilité
  - 1.3. 1'100'000 francs, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2007 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux d'**eauservice** ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissements et d'intérêts respectivement sur les rubriques 331 et 390 de chaque service, en fonction des dépenses réelles ;
3. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées à **eauservice**.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre